

COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Interdiction de circulation

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant que des travaux hydraulique effectué par la CABBALR au niveau de la Rue du vert.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et éviter les accidents,

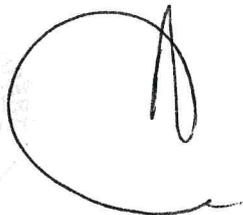
ARRETE

Article 1 : Pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés, la circulation des véhicules sera interdite Rue du vert du 27 mai 2024 au 3 juin 2024.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par la commune.

Article 3: Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Festubert, le 27 mai 2024
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY



Acte certifié exécutoire, publié,
Le 27 mai 2024
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY

